



Demande d'assistance judiciaire

(domicile à l'étranger)

(art. 65 PA)

Données sur la procédure

No de classement _____

Recourant/e _____

Représentant/e _____

Objet du litige _____

Requérant/e

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

No postal et localité _____

Date de naissance (jour, mois, année) _____

Etat civil _____

Lieu d'origine / pays d'origine _____

Profession _____

Nom et adresse de l'employeur _____

Conjoint/e, partenaire enregistré/e ou concubin/e du/de la requérant/e

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

No postal et localité _____

Date de naissance (jour, mois, année) _____

Commune d'origine / pays d'origine _____

Profession _____

Nom et adresse de l'employeur _____

Personnes vivant dans le même ménage que le/la requérant/e**Enfant(s)**

Nom et prénom	Date de naissance	Formation/Profession	Salaire net par mois
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Autres personnes vivant dans le même ménage que le/la requérant/e

Nom et prénom	Date de naissance	Vit dans le même ménage depuis (mois / année)
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Protection juridique

Des tiers accordent-ils au/à la requérant/e une protection juridique partielle ou complète (assurance de protection juridique, association professionnelle, syndicat, etc.) ?

Si oui, qui ? _____

Dans le cas particulier ? _____

La déclaration de l'assurance doit être jointe au présent formulaire.

Situation financière

Les tableaux suivants doivent être remplis de manière complète et véridique (à l'exception des rubriques "ne pas remplir"). Les postes ne concernant pas le/la requérant/e doivent être biffés.

Toutes les indications concernant la situation financière doivent être prouvées.

Le dernier avis de taxation fiscale (impôts directs), le dernier bordereau d'impôt de l'année courante, les pièces attestant de l'impôt dû pour les 12 derniers mois ainsi que celles attestant les paiements de cette dette (impôts directs) doivent être annexés au présent formulaire.

I. Revenus mensuels

Composition du revenu	Requérant/e	Conjoint/e / partenaire enregistré/e / concubin/e	Personne(s) ayant une obligation d'entretien à l'égard du/de la requé- rant/e¹
Salaire net, pension	CHF	CHF	CHF
13ème salaire	CHF	CHF	CHF
Gratification, remboursement de frais, etc.	CHF	CHF	CHF
Revenus d'une activité indépendante	CHF	CHF	CHF
Revenus d'activités accessoires	CHF	CHF	CHF
Rentes (de Suisse et/ou de l'étranger)	CHF	CHF	CHF
Indemnités de chômage	CHF	CHF	CHF
Prestations de l'aide sociale	CHF	CHF	CHF
Pension alimentaire ou aide financière	person. : CHF	CHF	CHF
	enfant : CHF	CHF	CHF
Allocations pour enfant	CHF	CHF	CHF
Contributions des enfants et des autres personnes vivant dans le ménage	CHF	CHF	CHF
Rendement de la fortune	CHF	CHF	CHF
Autres revenus (par ex. sous-location)	CHF	CHF	CHF
Total des revenus mensuels	CHF	CHF	CHF

¹ L'obligation d'entretien des père et mère dure jusqu'à la majorité de l'enfant. Si, à sa majorité, l'enfant n'a pas encore de formation appropriée, les père et mère doivent, dans la mesure où les circonstances permettent de l'exiger d'eux, subvenir à son entretien jusqu'à ce qu'il ait acquis une telle formation, pour autant qu'elle soit achevée dans les délais normaux (art. 277 CC).

II. Dépenses mensuelles

Dépenses	Requérant/e	Conjoint/e / partenaire enregistré/e / concubin/e	Personne(s) ayant une obligation d'entretien à l'égard du/de la requé- rant/e
Loyer ou intérêts hypothécaires	CHF	CHF	CHF
Charges (chauffage et eau)	CHF	CHF	CHF
Primes d'assurance-maladie	CHF	CHF	CHF
Autres primes pour assurances obliga- toire	CHF	CHF	CHF
	CHF	CHF	CHF
Dépenses indispensable à l'exercice d'une profession (trajets, repas, prise en charge des enfants)	CHF	CHF	CHF
	CHF	CHF	CHF
	CHF	CHF	CHF
Frais de formation pour les enfants	CHF	CHF	CHF
Pensions alimentaires légalement dues	CHF	CHF	CHF
Amortissement des dettes	CHF	CHF	CHF
Impôts payés	CHF	CHF	CHF
Autres dépenses (dépenses exception- nelles à prendre soi-même en charge, p. ex. médecin, dentiste, hôpital)	CHF	CHF	CHF
	CHF	CHF	CHF
	CHF	CHF	CHF
Total des dépenses mensuelles	CHF	CHF	CHF

III. Fortune

Etat de fortune	Description	Requérant/e	Conjoint/e / partenaire enregis- tré/e / concubin/e	Personne(s) ayant une obligation d'entretien à l'égard du/de la requérant/e
Comptes bancaires, comptes postaux, carnets d'épargne, titres		CHF	CHF	CHF
		CHF	CHF	CHF
		CHF	CHF	CHF
Argent liquide		CHF	CHF	CHF
Terrain, maison, apparte- ment (valeur du marché)		CHF	CHF	CHF
		CHF	CHF	CHF
Assurance-vie (valeur de rachat)		CHF	CHF	CHF
		CHF	CHF	CHF
Véhicule à moteur (valeur actuelle)		CHF	CHF	CHF
		CHF	CHF	CHF
Participation (société, héri-		CHF	CHF	CHF

tage, etc.)		CHF	CHF	CHF
Autre fortune		CHF	CHF	CHF
		CHF	CHF	CHF
Total de la fortune		CHF	CHF	CHF

IV. Dettes

Etat des dettes	Requérant/e	Conjoint/e / partenaire enregistré/e / concubin/e	Personne(s) ayant une obligation d'entretien à l'égard du/de la requé- rant/e
Crédit, emprunt (situation actuelle de la dette)	créancier	créancier	créancier
	montant	montant	montant
	créancier	créancier	créancier
	montant	montant	montant
Impôts à payer (par année et seu- lement de la période fiscale en cours)	année	année	année
	montant	montant	montant
Dettes hypothécaires	CHF	CHF	CHF
Autres dettes	CHF	CHF	CHF
	CHF	CHF	CHF
Total des dettes	CHF	CHF	CHF

Bordereau des annexes

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____

V. Pièces justificatives

Ce formulaire doit être retourné complété avec les annexes indispensables. Les pièces doivent être numérotées et mentionnées dans le bordereau ci-dessus. Le/la requérant/e est prié/e de produire les pièces justificatives (fiches de salaire indiquant les différents éléments du salaire, comptabilité commerciale, décompte des indemnités de chômage ou des prestations d'assistance ; contrats, attestations, factures, quittances ; dernier bordereau d'impôts, solde des comptes etc.) attestant en particulier :

- les revenus mensuels (cf. Ch. I)
- les versements mensuels effectifs et les obligations de paiement relatives aux dépenses (cf. Ch. II)
- l'état actuel des composantes de la fortune (cf. Ch. III) et
- les montants des dettes (cf. Ch. IV)

S'il manque un justificatif ou une information, il sera statué sur la base du dossier (art. 23 PA). De fausses déclarations peuvent entraîner le retrait du droit à une assistance judiciaire et l'obligation de remboursement des frais encourus ou une éventuelle poursuite pénale.

Le/la requérant/e atteste de la véracité des informations contenues dans le présent formulaire.

Lieu et date

Signature
